

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Vallée-Jonction tenue au lieu des séances lundi le 15 août 2022, 19h30, conformément aux dispositions du code municipal et à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers:

Siège #1 - Marie-Ève Roy
Siège #2 - Dave Vachon
Siège #3 - Marie-Christine Lavoie
Siège #4 - Denis Vachon
Siège #5 - Yannick Rodrigue
Siège #6 - Louis Giguère
Est/sont absents:

Formant quorum sous la présidence de la mairesse Patricia Drouin. Julie Cliche, directrice générale assiste à la séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum et un mot de bienvenue, la séance est ouverte.

2022-08-01

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Marie-Ève Roy et résolu par l'ensemble du conseil que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 4 juillet 2022
- 4 - RAPPORTS DES CONSEILLERS
- 5 - ADOPTION DES COMPTES
 - 5.1 - Compte à payer
- 6 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1 - Renouvellement Chambre de commerce
 - 6.2 - Nomination Nadia Bisson
 - 6.3 - Ajout responsabilité civile
 - 6.4 - Revente de terrain 268 rue Principale
- 7 - SÉCURITÉ CIVILE
 - 7.1 - Mandat ingénieur rue Poulin
- 8 - TRANSPORT
 - 8.1 - Demande MTQ pour l'écoulement des eaux dans la route 112 ouest
- 9 - LÉGISLATION
 - 9.1 - Règlement 2022-344 «Modification des dispositions en lien avec les stationnements hors rue et le plan de zonage des usages du règlement de zonage» dans le développement résidentiel Coteau-des-Sables;
 - 9.2 - Règlement 2022-345 «Règlement concernant la prévention incendie»
- 10 - VARIA
- 11 - PERIODE DE QUESTIONS
- 12 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2022-08-02

3.1 - Séance ordinaire du 4 juillet 2022

Il est proposé par Monsieur Yannick Rodrigue et résolu par l'ensemble du conseil que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet soit adopté après les modifications suivantes:

Points 7.2 et 7.5: résolu par l'ensemble des conseillers présents

7.2 Revente de terrain 259 rue Hébert: il est ajouté à la fin "Vente faite sans garantie légale"

7.3 Revente de terrain 318 rue Principale: il est ajouté à la fin "Vente faite sans garantie légale"

7.4 Revente de terrain 457 avenue des Saules: il est ajouté à la fin "Vente sans garantie légale"

7.5 Revente du terrain 513 avenue des Ormes: il est ajouté à la fin: "Vente sans garantie légale"

4 - RAPPORTS DES CONSEILLERS

Les conseillers font un rapport des activités pour lesquelles ils sont responsables.

5 - ADOPTION DES COMPTES

2022-08-03

5.1 - Compte à payer

Pour faire suite à la lecture des comptes figurant sur les chèques numérotés de 9026 à 9037 inclus ainsi que les prélèvements, dépôts directs et salaires, il est proposé par monsieur Dave Vachon et résolu par l'ensemble du conseil d'en effectuer les paiements pour un montant de 375,883.57\$.

6 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2022-08-04

6.1 - Renouvellement Chambre de commerce

ATTENDU QUE la municipalité est membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nouvelle-Beauce;

Il est proposé par Madame Marie-Christine Lavoie et résolu par l'ensemble du conseil de renouveler l'adhésion pour l'année 2022-2023 au montant de 419.66\$ taxes incluses.

2022-08-05

6.2 - Nomination Nadia Bisson

ATTENDU QUE Mme Nadia Bisson occupe présentement le poste d'adjointe administrative à la municipalité de Vallée-Jonction;

ATTENDU QUE Mme Bisson sera appelée à court terme à exercer à l'occasion certaines tâches de la direction générale et de greffière adjointe;

Il est proposé par Monsieur Louis Giguère et adopté par l'ensemble du conseil de nommer Madame Nadia Bisson directrice générale adjointe et greffière adjointe lui permettant d'exercer tous les devoirs de ces charges avec les mêmes droits, pouvoirs et privilèges. Un nouveau contrat de travail et une modification de rémunération devront être effectués à court terme.

2022-08-06

6.3 - Ajout responsabilité civile

ATTENDU QUE l'assureur de la municipalité couvre la responsabilité civile de la confection des bacs du jardin communautaire;

ATTENDU QUE l'assureur de la municipalité ne couvre pas la responsabilité civile du citoyen qui a construit les bacs;

Il est proposé par Madame Marie-Christine Lavoie et adopté par l'ensemble du conseil d'ajouter comme assuré additionnel le citoyen responsable pour la confection des bacs du jardin communautaire.

2022-08-07

6.4 - Revente de terrain 268 rue Principale

CONSIDÉRANT QUE l'édifice voisin de la propriété de Monsieur Marius Vallières a été démolie suite aux dommages causés par l'inondation centenaire de avril 2019;

CONSIDÉRANT QUE Mme Alexandra Cloutier est l'occupantes de la propriété voisine et a manifesté l'intérêt d'acquérir ce terrain;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain est situé dans la zone D'intervention spéciale (ZIS) et, de ce fait, ne permet qu'une utilisation de cour, entrée, stationnements et interdit toute construction neuve ou agrandissement de bâtiment existant;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du Comité de réhabilitation après étude de ce dossier;

Il est proposé par Madame Marie-Christine Lavoie et résolu par la majorité du conseil que le terrain du 268 rue Principale (no de lot 3 715 836), d'une superficie de 205.6 mètres carrés, vacant suite à la démolition de l'immeuble qui l'occupait, soit cédé à Mme Alexandra Cloutier pour la somme de 1\$; les frais notariés et d'arpentage devant être payés par les acheteurs. Tel que spécifié dans l'offre de vente, une bande gazonnée de 6 à 10 pi doit être aménagée en bordure de la rue Principale. La vente est faite sans garantie légale. Il est également résolu que la mairesse et la directrice soient et sont, par la présente, autorisées à signer le contrat notarié et/ou tout document relatif à ce dossier.

Messieurs Denis Vachon et Louis Giguère votent contre cette résolution.

2022-08-08

7 - SÉCURITÉ CIVILE

2022-08-09

7.1 - Mandat ingénieur rue Poulin

ATTENDU QU'une partie de la rue Poulin est affectée par des affaissements, en haut du quai qui donne sur des résidences de la rue Morency;

ATTENDU QUE la Sécurité civile a été avisée en juin dernier et a dépêché sur place des ingénieurs du Ministère des Transports pour évaluer la situation;

ATTENDU QUE le rapport final de ces mêmes ingénieurs a été remis à la municipalité en début du mois d'août;

ATTENDU QUE la recommandation principale de ce rapport est de faire examiner la situation par nos propres ingénieurs et effectuer des travaux correctifs;

Il est proposé par Monsieur Louis Giguère et adopté par l'ensemble du conseil de mandater la firme Eqip Solutions pour effectuer les expertises nécessaires (plans, devis, appel d'offres, etc).

8 - TRANSPORT

2022-08-10

8.1 - Demande MTQ pour l'écoulement des eaux dans la route 112 ouest

ATTENDU QU'un problème récurrent d'écoulement d'eau pluviale affecte la route 112 ouest et également l'entrée de la rue des Cyprès;

ATTENDU QUE l'accumulation de gravier à l'entrée de la rue Des Cyprès est projeté sur la résidence tout près causant des dommages à celle-ci et mettant en danger ses occupants;

ATTENDU QUE l'eau qui descend de la route 112 s'accumule à l'entrée de la rue des Cyprès et la recouvre de glace l'hiver, rendant la chaussée glissante et non sécuritaire;

ATTENDU QUE plusieurs représentations auprès du Ministère des Transports pour qu'une solution durable à ce problème soit trouvée ont échoués dans les années passées;

ATTENDU QUE le MTQ doit effectuer une nouvelle étude hydraulique et statique sur l'écoulement des eaux;

Il est proposé par Monsieur Yannick Rodrigue et adopté par l'ensemble du conseil de déposer une demande officielle auprès du MTQ dans le but de régler définitivement cette problématique à la satisfaction de la municipalité.

9 - LÉGISLATION

2022-08-11

9.1 - Règlement 2022-344 « Modification des dispositions en lien avec les stationnements hors rue et le plan de zonage des usages du règlement de zonage » dans le développement résidentiel Coteau-des-Sables;

ATTENDU QU' un avis de motion, un premier et un second projet ont été donnés lors des séances du 6 juin et du 4 juillet 2022 du règlement 2022-344 «Modification des dispositions en lien avec les stationnements hors rue et le plan de zonage des usages du règlement de zonage» dans le développement résidentiel Coteau-des-Sables;

ATTENDU QUE la zone RA-27 a été ajoutée au premier projet de règlement car la municipalité voulait modifier la norme pour toutes les zones du Coteau-des-Sables.

Il est proposé par Monsieur Dave Vachon et adopté par l'ensemble du conseil que le projet du règlement 2022-344 «Modification des dispositions en lien avec les stationnements hors rue et le plan de zonage des usages du règlement de zonage» dans le développement résidentiel Coteau-des-Sables soit adopté.

2022-08-12

9.2 - Règlement 2022-345 « Règlement concernant la prévention incendie » ;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné à la séance du 4 juillet et qu'à cette même séance, un projet a été déposé du règlement 2022-345 «Règlement concernant la prévention incendie» ;

Il est proposé par Monsieur Yannick Rodrigue et adopté par l'ensemble du conseil que le projet du règlement 2022-345 « Règlement concernant la prévention incendie » soit adopté.

10 - VARIA

2022-08-13

11 - PERIODE DE QUESTIONS

Les questions du public concernent les travaux de réfection futurs de la route 112 ouest, la nomination au poste de directrice générale adjointe, le Festival des sports motorisés, le quai de la rue Poulin, le projet de trottoir dans le secteur ouest, l'utilisation des toilettes à la Gare par les cyclistes, la vente des terrains vacants à la suite des démolitions.

2022-08-14

12 - LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20h26, il est résolu par l'ensemble des conseillers présents de lever la séance.

Patricia Drouin, mairesse

Julie Cliche, dir. gén./greffière-trés.

Je, Patricia Drouin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal.

Patricia Drouin, mairesse